



Conseil Municipal du 13 avril 2026
DELIBERATION N° 2026 - 28

L'an deux mille vingt-six, le lundi treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : vendredi 3 avril 2026

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur GIRBAL Alain, Madame ROIG Colette, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur TRESSON Sébastien, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur EL GOUY Bouarfa, Madame MARQUIÉ DUBIÉ Hélène, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIÉRI Elisabeth, Monsieur TOLOSA Michel, Monsieur DE CASO Alexandre, Madame GIL Laura, Monsieur FILIATRE Olivier, Madame DESTAVILLE Marie-Ange, Madame BARRERE GOYARD Laure, Madame PEREZ-BISE Audrey, Monsieur GACON Mathieu, Monsieur RICHER Guillaume, Madame RIO Myriam, Monsieur MONNIER Adrien

Procurations :

Madame FROMENT Isabelle à Madame DESTAVILLE Marie-Ange

Madame SERRANO Corine à Monsieur GIRBAL Alain

Monsieur TONNAIRE Frédéric à Madame MITIDIÉRI Elisabeth

Monsieur NADLER Florent à Monsieur MAGDALOU Jean-André

Secrétaire : Monsieur GACON Mathieu

ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL EXTRASCOLAIRE
TARIF DU SEJOUR A FREJUS

Le Maire informe qu'un séjour à Fréjus à destination des jeunes qui fréquentent l'Espace Jeunesse, est proposé pendant les vacances de printemps, sur le thème du « devoir de mémoire et de la découverte à l'histoire du débarquement sur les plages de Provence » du mardi 21 avril au vendredi 24 avril 2026.

Le Maire propose d'appliquer au montant à charge des familles les mêmes tranches de quotient familial que pour les tarifs de l'Accueil de Loisirs extra et périscolaire et ce afin de proposer des tarifs plus en adéquation avec les ressources des familles. Le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

Quotient familial	Participation famille 2026
de 0 à 300	100 €
de 301 à 450	108 €
de 451 à 600	116 €
de 601 à 750	124 €
de 751 à 900	132 €
de 901 à 1050	140 €
de 1051 à 1200	148 €
de 1201 à 1350	156 €
de 1351 à 1500	164 €
1501 et +	172 €
Adultes	305 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer les tarifs proposés pour le séjour à FREJUS pendant les vacances de printemps du 21 avril au 24 avril 2026.

VOTE : 27 **POUR :** 27 **CONTRE :** **ABSTENTION :**

Acte rendu exécutoire après :
- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie (www.alenia.fr) : 14 avril 2026
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique *telerecours citoyen* accessible par le site internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

Le Maire

Jean-André MAGDALOU

